



Compte rendu CFDT de la 2^{ème} réunion du 31 octobre 2007 du groupe de travail sur le dialogue social

La réunion était présidée par Dominique MORTELECQ, conseiller social.

Pour la CFDT étaient présents : Didier MOSIO pour l'Écologie, Albert AMBOISE pour les DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), Évelyne POREE et Véronique THYS pour l'Équipement.

Les syndicats CGT/FO/FSU/UNSA/SUI-FDSU étaient également présents.

En préambule, Dominique MORTELECQ informe les participants de la date d'échéance de la RGPP pour le MEDAD : le 7 novembre. Il propose que le groupe de travail sur les missions se réunisse, dans la foulée, le 14. Des annonces doivent nous être faites.

Les syndicats, unanimes, refusent la date du 14 novembre, celle-ci correspondant à la journée d'action intersyndicale des OPA.

D. MORTELECQ l'avait signalé au Directeur de Cabinet. Celui-ci n'a pas jugé utile d'en tenir compte et a voulu maintenir la date prévue. Il proposera de reporter la réunion après le 14 novembre.

La CFDT s'interroge sur la conception de la notion de groupe de travail par l'administration, les documents fournis n'étant qu'une compilation des résultats en CAP que nous avons déjà par ailleurs, sans vrais documents de travail.

D. MORTELECQ attend des organisations syndicales des éléments pour préparer ses dossiers pour la fonction publique (en gros que l'on fasse le boulot de l'administration !) Visiblement, il attend aussi l'arrivée de la directrice générale du personnel et de l'administration retenue par une autre réunion.

En ce qui concerne les CTPM, il faut trouver une solution rapidement.

Dans l'immédiat, un décret de prorogation des CTPM ex METL et ex MEDD au delà du 31 décembre est envisagé et une réunion commune des 2 CTPM sur l'organisation du MEDAD présidée par le ministre aura lieu début décembre

Pour la constitution du CTPM MEDAD, l'avis du conseil d'État sera sollicité. Nous avons réitéré notre demande d'une élection sur sigle. Seules CGT et FO maintiennent leur volonté d'une compilation des résultats aux différentes élections professionnelles.

Hélène JACQUOT-GUIMBAL va préparer 3 scénarios possibles et semble privilégier une consultation sur sigle limitée à la première mise en place du CTPM pour limiter les motifs de recours contentieux. (cf son courrier à la fonction publique en PJ daté du 4 octobre mais transmis aux syndicats après la réunion).

Les DDEA, DDE, DRIRE et DIREN seraient dans le champ du CTPM mais pas les établissements publics actuellement inclus dans le champ de l'ex-CTP MEDD.

Des CTPS seraient créés par entités de travail. La CFDT rappelle sa revendication de CTPS « Mer ».

Des documents de travail (projets de décrets) nous seront transmis avant la prochaine réunion fixée au 5 décembre.